

Canada  
PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité du Village de Price

Règlement numéro deux cent soixante-quatre ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2003, fixer le taux de la taxe générale sur la valeur foncière et fixer les tarifs pour le service d'aqueduc ainsi que le service d'enlèvement, de transport et de disposition des ordures ménagères et de récupération.

---

ATTENDU QUE le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2003 et y prévoir des revenus au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE le conseil doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2003, 2004 et 2005 ;

ATTENDU Qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance du 4 novembre 2002 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steeve Belzile, appuyé par Jean-Roch Lantagne et résolu unanimement que le règlement numéro 264 est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le conseil adopte le budget «**dépenses** » qui suit pour l'année financière de 2003 :

---

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

• Administration générale :	162 919, \$
• Sécurité publique :	102 499, \$
• Transport :	207 309, \$
• Hygiène du milieu :	238 665, \$
• Urbanisme et mise en valeur du territoire :	23 790, \$
• Santé et bien-être :	1 745, \$
• Loisir et culture :	142 388, \$
• Frais de financement :	58 350, \$

**Total des dépenses de fonctionnement : 937 665, \$**

ACTIVITES FINANCIERES :

▪ Remboursement en capital :	58 000, \$
▪ Remboursement au fonds de roulement :	7 774, \$

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 45 000, \$

**TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, D'ACTIVITES FINANCIÈRES ET D'INVESTISSEMENT : 1 048 439, \$**

Article 2 :

Le conseil adopte le budget «**revenus** » qui suit pour l'année financière 2003 :

---

Revenus :

- Taxes : 661 408, \$
- Paiements tenant lieu de taxes : 227 252, \$
- Autres revenus de sources locales : 81 759, \$

**Total des revenus : 970 419, \$**

Autres:

- Subventions gouvernementales : 27 520, \$
- Diversification du financement municipal : 5 500, \$

Sources de financement :

- Réserves-Surplus affecté à l'exercice : 15 000, \$
- Fonds de roulement : 30 000, \$

**TOTAL DES REVENUS ET FINANCEMENT : 1 048 439, \$**

Article 3 :

Le conseil adopte le programme triennal des immobilisations qui se répartit comme suit :

---

	Année 2003	Année 2004	Année 2005
Total des dépenses	45 000,\$	47 000, \$	250 000, \$

---

La ventilation de ces immobilisations apparaît à l'annexe A.

Article 4 :

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 1,27\$ du 100, \$ d'évaluation pour l'année 2003 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Article 5 : (Tarification)

Le conseil fixe le tarif «**aqueduc 2003** » à 171, \$ pour l'unité de référence 1 «résidentiel » identifié au tableau des unités contenu au règlement numéro 227 et ce, pour tous les immeubles identifiés.

Le prix au mètre cube tel qu'il sera fixé aux scieries est de 0,46\$ tel qu'il est établi dans le dernier rapport financier disponible. Voir annexe B.

Article 6 : (Tarification)

Le conseil fixe le tarif pour la «**collecte des ordures ménagères et des matières recyclables** » pour l'année 2003, à 54, \$ pour l'unité de référence 1 «Résidentiel » identifié au tableau des unités contenu au règlement numéro 228 et ce pour tous les immeubles identifiés.

Article 7 :

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est désormais fixé à 14% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Article 8 :

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

-----  
MAIRE

-----  
SEC.TRÈSORIERE

Avis de motion : Le 4 novembre 2002  
Adoption : Le 16 décembre 2002.  
Publication : Le 17 décembre 2002.

## ANNEXE A

### IMMOBILISATIONS

#### Programme triennal des dépenses en immobilisations :

##### 2003 :

▪ Pose de bordure rue Georges-A-Joubert :	5 000,\$
▪ Imprimante Laser :	2 000,\$
▪ Canon portatif (incendie) :	5 000,\$
▪ Clôture Station de pompage #1 :	1 000,\$
▪ Estrade parc municipal :	2 000,\$
▪ Rénovation de la façade de l'hôtel de ville :	30 000,\$

**TOTAL :** **45 000\$**

**(Source de financement : Fonds de roulement et surplus)**

##### 2004 :

▪ Plan d'aménagement derrière poste de la SQ :	1 000, \$
▪ Ordinateur bureau municipal : :	7 500, \$
▪ Enseignes entrées de la municipalité :	5 000, \$
▪ Asphalte rue Michaud :	20 000, \$
▪ Bordure rue Sainte-Angèle :	3 500, \$
▪ Aménagement de l'entrée du parc municipal :	10 000, \$

**TOTAL :** **47 000,\$**

**(Source de financement : Budget )**

##### 2005 :

▪ Achat d'une niveleuse :	200 000,\$
▪ Aménagement des terrains derrière SQ et bord de la rivière :	50 000, \$

**Total :** **250 000, \$**

**(Source de financement : Budget et surplus)**

**À prévoir : Projet d'assainissement des eaux**

## **ANNEXE B**

**Calcul du coût de l'eau au mètres cubes :**

Copie du rapport financier au 31 décembre 2002 :

**RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU**

Selon le dernier rapport financier, les coûts directs pour l'entretien du réseau de distribution de l'eau potable sont de :

217 043,\$

Pour une consommation totale de 470039 mètres cubes.

Prix unitaire :

0.46\$/mètre cube



## ANNEXE C

### Prévisions budgétaires 2003 Système d'alimentation en eau potable.

---

Sommes à verser par Sainte-Flavie en l'an 2003  
(Établies selon la consommation de 2001\* et les coûts de 2002)  
\*dernières données disponibles

---

% consommation en 2001 : 10.4%

Indice du coût de la vie au 31-10-2002 : 3.2%

---

#### Réseau de distribution de l'eau :

Salaires :	45788, x .104	4762,\$
Charges sociales :	8909, x .104	927,\$
Téléphone Station de pompage :	457, x .104	48,\$
Entretien du réseau :	14289, x .104	1486,\$
Services professionnels :	4627, x .104	481,\$
Électricité, usine de pompage :	34743, x .104	3613,\$
Frais de déplacements :	-----	-----
Cotisation association, formation	82, x .104	9,\$
Produits chimiques :	25718, x .104	2675,\$
Génératrice :	46546, x .104	4841,\$

#### Frais d'occupation de la bâtisse :

Électricité et chauffage :	-----	-----
Entretien et réparation :	1440, x .104	150,\$
Assurances	575, x .104	60,\$
Droit de passage :	594, x .104	62,\$

#### Dépenses du matériel roulant :

Carburant et huile :	17230, x .10 x .104	179,\$
Pièces et accessoires :	5970, x .104	621,\$
Assurances et immatriculation :	1741, x .104	181,\$
Location de véhicules :	739, x .104	77,\$

#### Administration :

Salaires :	46010, x .20 x .104	957,\$
Charges sociales :	8922, x .20 x .104	186,\$
Frais de poste :	2980, x .20 x .104	62,\$
Téléphone :	1960, x .20 x .104	41,\$
Fourniture de bureau :	3715, x .20 x .104	77,\$
Services informatiques :	3652, x .20 x .104	76,\$
Frais de vérification :	5496, x .20 x .104	114,\$



Loyer de bureau : 10420, x .20 x .104 217,\$

Frais de financement des nouvelles infrastructures :

Intérêts : (46420, - 7520,) x .104 4046,\$  
Capital : (30700, - 20000,) x .104 1113,\$  
Amortissement des frais d'émission : 3140,\$ x .104 327,\$

*Subvention reçue du gouvernement du Qc : 27520,\$*

**COMPENSATION ANNUELLE :**

**21061,86\$ x 1.032 = 21735,84\$**

**TOTAL ESTIMÉ POUR 2003**

**49123,84\$**

---